



N° de fiche	Titre de la fiche protocolaire	Dernière mise à jour
FPE n°1	Dérogation à l'obligation d'assiduité scolaire en présentiel d'un élève « à risque » ou « vulnérable » à la Covid-19	06/09/2021

Conditions à remplir par l'élève

- Présenter un facteur de vulnérabilité ou un risque de développer une forme grave d'infection à la Covid-19 (ou vivre avec une personne identifiée comme étant vulnérable ou à risque). Conditions :
- Être atteint de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;
 - Être atteint d'une immunodépression congénitale ou acquise ;
 - Être dialysé ou présenter une insuffisance rénale chronique sévère
 - Être âgé de 65 ans et plus ;
 - Avoir des antécédents (ATCD) cardiovasculaires ;
 - Avoir un diabète non équilibré ou présentant des complications ;
 - Présenter une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ;
 - Présenter une obésité (indice de masse corporelle (IMC) > 30 kgm2) ;
 - Être atteint de cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;
 - Présenter un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie ;
 - Être au troisième trimestre de la grossesse.

Étapes pour effectuer une demande

1. Remplir et envoyer le **formulaire de demande de dérogation** -disponible en annexe FPE1 – avec les éventuels justificatifs à medecin@lfcaire.net en mettant en copie :
 - Pour les sites primaires : infirmiere_primaire@lfcaire.net
 - Pour le site de Mearag : infirmiere-secondaire@lfcaire.net
2. Etude de recevabilité de la demande menée par le pôle médical du LFC.
Réponse du médecin scolaire donnée aux familles dans les 72h suivant la réception de la demande.
En cas de demande validée, la prise en charge pédagogique s'effectuera en fonction du niveau d'accueil mis en place dans l'établissement. Un suivi pédagogique sera assuré par l'équipe éducative durant la période d'application de la dérogation.

Modalités d'accueil du LFC	Prise en charge pédagogique
Niveau 1 ou 2 du protocole	Propositions alternatives à l'enseignement à distance
Niveau 3 ou 4 du protocole	Mise en place de la continuité pédagogique à distance

A noter : la mesure dérogatoire à l'assiduité scolaire ne peut être invoquée par les familles pour se soustraire à des motifs impérieux de présence ponctuelle dans l'établissement (contrôles en cours de formation, examens, impératif administratif).

